

DECRET n° 98-74 du 23 Février 1998
PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MADINGOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE.

Vu l'Acte Fondamental du 24 Octobre 1997;

Vu la Loi n°023/92 du 20 Août 1992 portant statut de la Magistrature;

Vu le Décret 002/97 du 2/11/97 portant nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Les Magistrats dont les noms et prénoms suivent sont nommés ainsi qu'il suit au Tribunal de Grande Instance de Madingou :

- BAHOUMINA Georges, Magistrat 1er grade 3è échelon, Président du Tribunal.
- NGOUADI Anselme, Magistrat 1er grade 1er échelon, Procureur de la République.
- MILANDOU Aaser, Magistrat 2è grade 2è échelon, Juge d'Instruction.
- BITSI Saturnin, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge du siège.
- NTARI Clement, Magistrat 2è grade 3è échelon, Juge du siège.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités fixées par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 23 FEVR. 1998
aunz

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice


Pierre NZE

Le Ministre des Finances
et du Budget


Mathias DZON